

1.89 Téléphérique dans les montagnes du Cairngorm, en Ecosse, Royaume-Uni

NOTANT que la construction de stations de ski alpin inappropriées et des équipements touristiques associés se fait au détriment des qualités naturelles de nombreuses régions de montagne d'Europe;

NOTANT EN OUTRE que ces questions font partie de celles qu'examine la Consultation intergouvernementale européenne sur la mise en valeur durable des montagnes;

SE FÉLICITANT de l'appui des gouvernements du Royaume-Uni et de l'Italie qui ont accueilli les deux sessions de la Consultation européenne, l'une à Aviemore, en Ecosse, en avril 1996 et l'autre à Trente, en Italie, en octobre 1996;

SACHANT que la session d'Aviemore s'est tenue au pied des montagnes du Cairngorm, site d'une valeur exceptionnelle du point de vue de la faune et de la flore, de sa beauté naturelle et des loisirs;

RECONNAISSANT que le gouvernement du Royaume-Uni envisage de désigner les montagnes du Cairngorm, en raison de leur beauté naturelle, pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, au titre de la Convention du Patrimoine mondial;

RECONNAISSANT AUSSI que cette région, de par son importance, mérite les mesures de protection spéciale prévues par les Directives européennes sur les oiseaux (79/409) et les habitats (92/43);

RAPPELANT que l'UICN se préoccupe depuis longtemps du sort des montagnes du Cairngorm, comme en témoigne la Résolution 15/29 de la 15^e session de l'Assemblée générale de l'UICN qui demandait instamment au gouvernement du Royaume-Uni de «prendre toutes les mesures possibles pour assurer la protection des montagnes du Cairngorm d'importance internationale»;

RAPPELANT les efforts déployés par le gouvernement du Royaume-Uni pour améliorer la coopération entre tous les groupes d'intérêt de la région en créant, en 1995, le Conseil de partenariat des montagnes du Cairngorm;

PRÉOCCUPÉ par les propositions de construction d'un téléphérique sur les pentes septentrionales des montagnes du Cairngorm à l'intention des skieurs et des touristes;

S'INQUIÉTANT des nombreuses controverses que cette proposition a engendrées, notamment l'opposition des organisations soucieuses de préserver l'environnement et la possibilité pour le public de profiter du paysage et préoccupées de l'utilisation des deniers publics pour appuyer des objectifs de développement;

CONSCIENT que les études consacrées au nord des montagnes du Cairngorm ont montré que d'autres options de développement pouvaient apporter des avantages économiques similaires avec des conséquences beaucoup moins graves pour l'environnement;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 14 au 23 octobre 1996 à Montréal, Canada, pour sa 1^{ère} Session:

1. CONSTATE que la controverse concernant la proposition de construction d'un téléphérique au nord des montagnes du Cairngorm se poursuit.
2. DEMANDE à la Commission des Communautés européennes de prendre acte des controverses relatives à certains projets de développement dans les régions montagneuses de l'Union européenne et d'indiquer que ces projets ne bénéficieront d'un appui financier que si les normes écologiques et de planification les plus élevées sont respectées.
3. DEMANDE en outre au gouvernement du Royaume-Uni d'évaluer toutes les options de développement, de convenir d'une solution qui satisfasse aux principales considérations environnementales, qui soit d'un bon rapport «qualité-prix» pour les investissements publics et viable sur le plan financier, et qui puisse bénéficier d'un large appui public.
4. PRIE le Directeur général, dans la limite des ressources disponibles, de continuer à suivre l'évolution de la situation et, au besoin, d'intervenir auprès du gouvernement du Royaume-Uni et d'autres organisations.

Note. Cette Recommandation a été adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, Etat membre de l'UICN, a fait savoir qu'elle n'avait pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'y aurait pas participé. Les délégations des Etats-Unis d'Amérique, de la Norvège et de la Suède, Etats membres de l'UICN, ont déclaré que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.